



ROMÂNIA

Ministerul Afacerilor Externe



BOURSES DE RECHERCHE DOCTORALE « EUGEN IONESCU »

2011-2012

RÈGLEMENT

Appel international à candidatures ouvert du **28 juin (1^{er} août en ligne) au 28 octobre 2011**
(minuit, heure de Bucarest)

1. OBJECTIFS

Les bourses de recherche pour les doctorants s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les chercheurs francophones à l'extérieur de leur pays, en leur permettant de se perfectionner dans les universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie en Roumanie.

Ces mobilités doivent proposer des thématiques utiles au développement des pays et des universités, prioritairement du Sud, tel que définies dans le cadre de la Francophonie. Seront favorisées les mobilités cohérentes avec les intérêts des établissements d'origine et d'accueil et les candidats en provenance des pays de l'Europe centrale et orientale.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le(la) candidat(e) doit :

- être francophone,
- être régulièrement inscrit en thèse dans un établissement membre de l'AUF dans un pays membre ou observateur de l'OIF ou en Algérie; priorité sera accordée aux ressortissants des pays du Sud,
- avoir moins de 40 ans au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures,
- inscrire sa thématique de recherche dans un champ disciplinaire prévu à l'annexe 1 du document de présentation,
- motiver sa candidature (intérêt de la recherche doctorale et retombées pour son établissement d'origine),
- choisir un établissement d'accueil situé en Roumanie et produire une lettre d'acceptation,
- compléter le formulaire de candidature **EN LIGNE** accessible à l'adresse : <https://formulaire.auf.org>,
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. rubrique 9) : descriptif du projet de recherche, diplômes, attestations officielles...,
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de doctorat de l'AUF,
- déclarer sur l'honneur toute source de financement autre que celle demandée à l'AUF.

Les mobilités de recherche doctorale s'adressent à des candidats **inscrits en thèse** au moment du dépôt de la candidature.

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est inscrit pendant l'année en cours.

L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité.

a) Les **deux** établissements (d'accueil **et** d'origine) doivent être membres de l'AUF dans un pays membre ou observateur de l'OIF ou en Algérie ;

b) L'établissement **d'accueil roumain** doit :

- avoir exprimé son accord pour participer au programme de bourses « Eugen Ionescu » (voir l'annexe 3 - Liste établissements d'accueil),
- justifier de son accord pour accueillir le(la) candidat(e),
- être en mesure d'assurer la logistique nécessaire à l'objet de la mobilité.

c) L'établissement **d'origine** doit :

- être membre de l'AUF dans un pays membre ou observateur de l'OIF ou en Algérie
- approuver le protocole de recherche doctorale établi par le candidat en concertation avec les deux établissements et l'intégrer et le valoriser dans le programme d'études doctorales du candidat.

3 . PREINSCRIPTION AU PROGRAMME

IMPORTANT : les universités roumaines membres de l'AUF qui accueillent des boursiers dans le cadre du programme « Eugen Ionescu » **reçoivent des candidatures pour des bourses de recherche doctorale et de post-doctorat dans certaines disciplines. Les domaines disciplinaires et les thèmes de recherche sont précisés dans l'annexe 3 - Liste des établissements d'accueil roumains. Veuillez en prendre connaissance avant le dépôt de votre candidature. Les candidatures qui ne s'inscrivent pas dans ces thèmes de recherche ne seront pas examinées.**

Le dépôt d'une candidature dans le cadre du programme de bourses « Eugen Ionescu » se fait en deux temps :

1. Préinscription au programme

Pour obtenir l'attestation d'accueil de la part de l'université roumaine où le candidat souhaite effectuer sa recherche, il doit adresser à l'université d'accueil une **lettre de motivation** accompagnée des documents suivants :

- une fiche signalétique (voir l'annexe 4 - Fiche signalétique) : nom/prénom , université d'origine, université d'accueil, intitulé du sujet de recherche, discipline, faculté ayant proposé la thématique respective,
- le projet de recherche (3 à 5 pages, Arial 12, interligne simple),
- une copie du plus haut diplôme obtenu, pertinent pour la discipline dans laquelle s'inscrit la candidature et le relevé des notes correspondant,
- le CV actualisé détaillant le parcours universitaire et la liste des publications,
- le protocole de recherche définissant le plan de travail depuis l'inscription en thèse et jusqu'à la soutenance, avec description détaillée du programme de recherche prévu dans l'établissement d'accueil.

NB : Toutes les pièces doivent être redigées en français

Ce dossier doit être envoyé **par voie électronique (obligatoirement en format PDF)** à la personne chargée du programme de bourses « Eugen Ionescu » dans l'établissement concerné (voir l'annexe 3 - Liste des établissements d'accueil). Celle-ci soumettra la candidature auprès des autorités compétentes dans l'université et informera le candidat du résultat de sa demande. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation d'accueil qu'il pourra joindre à son dossier de demande de bourse.

2. Dépôt d'une demande de bourse auprès de l'AUF

Constitution du dossier de candidature selon les exigences mentionnées à la rubrique 9 du présent document.

4. SELECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent être complétés **EN LIGNE** et déposés, en original, auprès des bureaux régionaux de l'AUF, qui les transmettront au Bureau Europe centrale et orientale.

Le Bureau Europe centrale et orientale, après examen de leur recevabilité, les soumet à l'évaluation et au classement d'une **Commission nationale d'évaluation**. Ces dossiers sont ensuite soumis à la **Commission nationale de sélection**. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission nationale d'évaluation et de la Commission nationale de sélection sont rendues de façon souveraine.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par mise en ligne des listes d'admission sur les sites Internet de l'AUF et du Ministère des Affaires étrangères de la Roumanie. Les candidats retenus sont notifiés par courrier à l'initiative du Bureau Europe Centrale et Orientale de l'AUF.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique du dossier (travaux de recherche, publications ...),
- les objectifs scientifiques recherchés par le candidat et les retombées pour le pays et l'établissement d'origine,
- l'opportunité du dossier de candidature pour le développement des universités et des pays d'origine,
- le flux de mobilité : priorité aux candidats issus des pays du Sud
- l'équilibre entre les genres des candidats (priorité aux candidates à qualité scientifique égale des dossiers),
- la dimension francophone du projet.

Les thèses en co-tutelle ou co-direction sont prioritaires.

Seront considérées prioritaires les candidatures en provenance d'Europe centrale et orientale.

6. DUREE DE LA BOURSE

La durée de cette mobilité est de 3 mois minimum et de 6 mois maximum ; elle doit être comprise entre le **1^{er} février et le 31 juillet 2012**.

Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue (sous peine de cessation de la prise en charge en cas de non-respect des clauses). **La période de mobilité est arrêtée par l'AUF qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du bénéficiaire. Aucune prolongation de la bourse ne pourra être accordée en raison du retard d'obtention du visa.**

Un report de bourse pourra être accordé à titre exceptionnel en cas de maternité ou en cas de force majeure.

7. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM

- un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition du(de la) boursier(ère), lui permettant d'effectuer le voyage du pays de son établissement d'origine vers la Roumanie, et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge). Les éventuelles pénalités financières consécutives à la modification du titre de transport seront entièrement à la charge du boursier.
- une **indemnité mensuelle forfaitaire** établie en fonction du niveau de vie en Roumanie (**800 €**), versée dans la limite de la durée de la bourse accordée et sous réserve de confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du (de la) boursier(ère). Toutes autres dépenses (frais de laboratoire, logement, visa, permis de séjour, vaccination...) sont à la charge du(de la) boursier(ère) ;
- une **indemnité forfaitaire d'installation (300 €)** versée en une fois au début de la mobilité. Elle aide le(la) boursier(ère) à faire face aux dépenses particulières liées à son installation ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire** en Roumanie. Elle est contractée par l'AUF. Le(la) boursier(ère) devra en outre justifier des vaccinations et visas requis pour se rendre dans le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de sa bourse .

LES OBLIGATIONS DU (DE LA) BOURSIER(ERE)

- le(la) boursier(ère) s'engage à respecter le présent règlement, le non respect de celui-ci entraînera l'annulation de sa bourse ;
- le(la) boursier(ère) s'engage à effectuer la durée totale de la mobilité à l'université d'accueil roumaine ; une autorisation officielle de déplacement de courte durée en dehors de la Roumanie pourra être accordée par l'AUF, à titre exceptionnel, sur la demande préalable du(de la) boursier(ère) ; l'AUF se réserve le droit de vérifier la présence des boursiers(ères) dans les universités d'accueil ; les déplacements non-autorisés en dehors de la Roumanie entraîneront l'annulation de la bourse ;
- le(la) boursier(ère) s'engage à informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré de ses travaux de recherche ;
- à l'expiration de la bourse, le(la) boursier(ère) est tenu(e) de communiquer à l'AUF un rapport (appréciation du séjour et intérêt scientifique et pédagogique) dans un délai de 2 mois (un exemplaire à l'université d'accueil, un exemplaire à l'université d'origine et un exemplaire à l'AUF) ; dans le cadre de ses activités, l'AUF se réserve le droit de publier tout ou partie du rapport.
- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;
- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil ;

8. CALENDRIER

- 28 juin 2011 : lancement de l'appel à candidatures
- 1^{er} août 2011 : mise en ligne du formulaire à compléter
- 28 octobre 2011 (minuit, heure de Bucarest) : clôture de l'appel à candidatures
- Début janvier 2012 : publication des résultats de l'appel à candidatures
- Mise en œuvre de la bourse : du 1^{er} février au 31 juillet 2012

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

DOCUMENTS À NOUS FOURNIR :

ATTENTION : Le dossier de candidature doit être complété EN LIGNE et ensuite déposé, en original, aux bureaux régionaux. Le candidat ne peut présenter (compléter) qu'un seul dossier de candidature.

1. CANDIDATURE EN LIGNE :

Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en fichiers attachés) :

- le formulaire de **demande de bourse** de recherche doctorale dûment complété (formulaire en ligne) ;
le formulaire sera accessible à l'adresse : <https://formulaires.auf.org> à partir du 1^{er} août 2011;
- le descriptif détaillé du projet de thèse (au minimum 5 pages, Times New Roman 12, interligne 1,5) ;
- le protocole de recherche définissant le plan de travail couvrant la période de recherche depuis l'inscription en thèse jusqu'à la date prévisionnelle de la soutenance, détaillant le programme de recherche prévu dans l'établissement d'accueil, approuvé et signé par les deux responsables scientifiques (à l'origine et à l'accueil) ;
- un curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire et la liste détaillée des publications ainsi que des communications et rapports de recherche ;
- une lettre de motivation (intérêt de la recherche doctorale, retombées pour son établissement d'origine, etc.) ;
- une copie du dernier diplôme obtenu, traduit s'il n'est pas rédigé en français, et du relevé des notes correspondant, certifiés conformes;
- copie de l'attestation d'inscription ou de la carte d'étudiant pour l'année 2010-2011 dans votre établissement d'origine ou l'attestation d'inscription en thèse ou la demande d'inscription pour l'année 2011-2012 (si 2011/2012 première année de thèse) ;
- l'attestation d'accord du responsable scientifique dans l'établissement d'origine (doyen, directeur de l'école doctorale, etc.) justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 5 « Critères de sélection des candidatures » ;
- l'attestation d'accord du directeur de thèse justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 5 « Critères de sélection des candidatures » ;
- l'attestation d'accord du responsable scientifique dans l'établissement d'accueil justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 5 « Critères de sélection des candidatures », et en détaillant les activités à suivre pendant la période de mobilité ;
- l'attestation d'accueil du directeur de l'École doctorale ou du doyen de la faculté dans l'établissement d'accueil roumain justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 5 « Critères de sélection des candidatures » et en justifiant sa capacité à organiser la recherche sollicitée et à en assurer la logistique (voir la rubrique 2 du présent document)

Une seule attestation d'accueil est suffisante à condition qu'elle soit signée et cachetée par le responsable scientifique et par le directeur de l'École doctorale ou le doyen de la faculté.

2. DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE EN ORIGINAL AUPRÈS DES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'AUF

Toutes les pièces sollicitées au-dessus (à l'exception du formulaire de demande de bourse) doivent être déposées en original auprès des bureaux régionaux de l'AUF (voir l'annexe 2 du « Document de présentation »).

ATTENTION

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du présent dossier même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entrainera automatiquement le rejet du dossier. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.